



sous la direction de

*Élisabeth Lorans*

# Le Cheval au Moyen Âge

Perspectives  
HISTORIQUES

Presses *f* Universitaires  
FRANÇOIS-RABELAIS



Sous la direction de  
*Élisabeth Lorans*

# Le Cheval au Moyen Âge

*Collection « Perspectives historiques »*

Presses *f* Universitaires  
FRANÇOIS-RABELAIS  
2017

***Illustration de couverture***

L'empereur Charles IV sur le chemin qui le conduit à Paris en janvier 1378,  
enluminure de Jean Fouquet pour un exemplaire des *Grandes Chroniques de France*, vers 1455-1460  
(© BnF, ms. fr. 6465, f° 442v°).

***Illustration de quatrième de couverture***

Tombe équine double 1003 (Cliché Pair, A. Koziol).

Ouvrage publié avec le soutien de la Société d'archéologie médiévale, moderne et contemporaine.

Mise en page  
Christine Martin – PUFR

Couverture  
Maquette et conception graphique  
Mickaël Robert – PUFR

© Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2017  
60, rue du Plat-d'Étain – BP 12050  
37020 Tours cedex 1 – France  
[www.pufr-editions.fr](http://www.pufr-editions.fr)

ISSN : 1764-4305  
ISBN PUFR : 978-2-86906-432-4  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2017



# TABLE DES AUTEURS

**Danièle ALEXANDRE-BIDON**, ingénieure d'études, EHESS-CNRS – Paris, Centre de recherches historiques – Groupe d'archéologie médiévale.

**Alessio BANDELLI**, archéozoologue à l'Inrap, Centre de recherches archéologiques de Reims, UMR 7209 Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, Pratiques et Environnements.

**Floriana BARDONESCHI**, doctorante en histoire médiévale, UMR 8236 LIED Paris 7 et EHESS-CNRS – Paris, Centre de recherches historiques – Groupe d'archéologie médiévale.

**Ilona BEDE**, doctorante en archéologie médiévale, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et UMR 8167 Orient et Méditerranée, Monde byzantin.

**Laurent BEUCHET**, chargé de recherches et d'opérations à l'Inrap, Centre de recherches archéologiques de Cesson-Sévigné (Bretagne), UMR 6566 CReAAH Rennes.

**Hervé BOCHERENS**, professeur, Dept of Geosciences (Biogeology) & Senckenberg Center for Human Evolution and Palaeoenvironment (HEP), Universität Tübingen (Allemagne).

**Luc BOURGEOIS**, professeur d'archéologie médiévale, Université de Caen Normandie, UMR 6273 Centre Michel de Boüard – CRAHAM.

**Jean CHAPELOT**, directeur de recherche émérite, EHESS-CNRS – Paris, Centre de recherches historiques – Groupe d'archéologie médiévale.

**Benoît CLAVEL**, chargé de recherche au CNRS, Muséum national d'histoire naturelle, Sorbonne Universités, UMR 7209 Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements.

**Amandine CRISTINA**, docteur en archéologie, Université Paris X et UMR 7041 Archéologies et sciences de l'Antiquité (ARSCAN).

**Paolo DE VINGO**, professeur associé d'archéologie chrétienne et médiévale, Université de Turin, Département d'études historiques.

**Gilles DEBORDE**, chargé de recherches et d'opérations à l'Inrap, Centre de recherches archéologiques de Saint-Martin-sur-le-Pré (Châlons-en-Champagne).

**Alain DIERKENS**, professeur d'histoire médiévale, Université Libre de Bruxelles.

**Jean-Claude DUCLOS**, conservateur en chef honoraire, vice-président de la Maison de la transhumance.

**Corinne GOY**, ingénieure Inrap, Centre de recherches archéologiques de Besançon, UMR 6298 ARTheHIS.

**Claude GUINTARD**, maître de conférences, École nationale vétérinaire, de l'agroalimentaire et de l'alimentation – Oniris, Nantes Atlantique, unité d'anatomie comparée.

**Laurent HABLLOT**, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, Paris.

**Gaëtan JOUANIN**, archéozoologue, CRAVO, Muséum national d'histoire naturelle, sorbonne universités, UMR 7209 Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements.

**Agnieszka KOZIOL**, archéologue, Archéologie Alsace, UMR 7044 Étude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance.

**Stavros LAZARIS**, chargé de recherche CNRS, UMR 8167 Orient et Méditerranée, monde byzantin.

**Pascal LIÉVAUX**, conservateur en chef du patrimoine au ministère de la Culture et de la Communication.

**Élisabeth LORANS**, professeur d'archéologie médiévale, Université François-Rabelais de Tours, UMR 7324 CITERES-Laboratoire archéologie et territoires ; présidente de la Société d'archéologie médiévale, moderne et contemporaine.

**Perrine MANE**, directrice de recherche, CNRS-Paris, Centre de recherches historiques – Groupe d’archéologie médiévale.

**Véronique MONTEBAULT**, restauratrice indépendante spécialisée dans le traitement et l’étude des cuirs, doctorante à Paris I, UMR 7041 Archéologies et sciences de l’antiquité (ARSCAN) équipe Archéologie environnementale.

**Claudine MUNIER**, archéologue, attachée de conservation et responsable d’opération au service municipal d’archéologie préventive de Besançon/Direction du patrimoine historique, UMR 6249 Chrono-environnement.

**Françoise PIPONNIER** (+), directrice d’études, EHESS-Paris, Centre de recherches historiques, Groupe d’archéologie médiévale.

**Jean-Michel POISSON**, maître de conférences à l’EHESS, UMR 5648 CIHAM histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux.

**Olivier PUTELAT**, archéozoologue, Archéologie Alsace, UMR 7041 Archéologies et sciences de l’antiquité (ARSCAN) équipe Archéologies environnementales.

**Frédéric RAYNAUD**, chargé de recherches et d’opérations à l’Inrap, Centre de recherches archéologiques de Nîmes, UMR 5648 Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans au Moyen Âge ; vice-président de la SAMMC.

**Isabelle RODET-BELARBI**, archéozoologue à l’Inrap, Université Nice Sophia Antipolis-CNRS, UMR 7264 CEPAM.

**Marilyne SALIN**, archéozoologue, Service d’archéologie préventive de Bourges Plus, UMR 7324 CITERES-Laboratoire archéologie et territoires.

**Remi VENTURE**, archiviste de la Confrérie des gardians de Saint-Georges.

**Mickaël WILMART**, ingénieur d’études, EHESS – Paris, Centre de recherches historiques – Groupe d’archéologie médiévale.





# Sommaire

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	13
Élisabeth LORANS	
<b>INTRODUCTION</b> .....	15
Frédéric RAYNAUD	
<b>I – ÉLEVAGE ET SOINS HIPPIATRIQUES</b>	
<i>Le cheval de guerre dans l'Antiquité tardive : élevage, thérapeutique et équipements hippiques</i> .....	23
Stavros LAZARIS et Amandine CRISTINA	
<i>La fonction de maréchal et le métier de maréchal-ferrant au Moyen Âge (France, Italie, Grande-Bretagne)</i> .....	45
Frédéric RAYNAUD	
<i>Saignées et autres manipulations vétérinaires d'après les traités d'hippiatrie et d'économie rurale de l'Occident médiéval</i> .....	65
Mickaël WILMART	
<b>II – CHEVAUX ET CAVALIERS AU MOYEN ÂGE : ÉQUIPEMENT, USAGES ET REPRÉSENTATION</b>	
<i>Le Bourguignon et son cheval dans les inventaires après décès (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)</i> .....	79
Françoise PIPONNIER (+)	
<i>La représentation du cheval de labour dans deux vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle des cathédrales de Chartres et de Tours</i> .....	91
Floriana BARDONESCHI	
<i>Le cheval et l'emblématique au Moyen Âge</i> .....	113
Laurent HABLOT	
<i>Harnachement de cheval dans un contexte bisontin du XV<sup>e</sup> siècle</i> .....	129
Corinne GOY, Véronique MONTEBAULT, Claudine MUNIER	
<b>III – LES ÉCURIES : ARCHITECTURE, FONCTIONNEMENT ET REPRÉSENTATION</b>	
<i>Les écuries du château du Guildo (Côtes-d'Armor) du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle</i> .....	135
Laurent BEUCHET	
<i>Écuries et autres bâtiments fonctionnels dans le château d'Urvei (Sardaigne) aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles</i> .....	159
Jean-Michel POISSON	

<i>L'Écurie du roi aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles : organisation et fonctionnement d'un grand service de l'Hôtel</i> .....	179	
Jean CHAPELOT		
« Il est tems de fermer le stable quant le cheval est perdu ».		
<i>L'iconographie de l'écurie du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle</i> .....	245	
Perrine MANE et Danièle ALEXANDRE-BIDON		
<b>IV – « LA MORT DU PETIT CHEVAL » : DE LA CONSOMMATION AU RITUEL FUNÉRAIRE</b>		
<i>Des chevaux dans les tombes avares.</i>		
<i>Étude comparative de six nécropoles (milieu du VII<sup>e</sup> – milieu du IX<sup>e</sup> siècle)</i> .....	273	
Ilona BEDE		
<i>Les chevaux dans les rituels funéraires du haut Moyen Âge dans la péninsule italique</i> ....	297	
Paolo DE VINGO		
<i>Les chevaux de la nécropole d'Odratzheim « Sandgrube » (Bas-Rhin).</i>		
<i>Étude archéozoologique et ostéométrique</i> .....	319	
Olivier PUTELAT, Agnieszka KOZIOL, Hervé BOCHERENS, Claude Guintard		
<i>La gestion des restes d'équidés en France à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne</i> .....		345
Isabelle RODET-BELARBI, Gaëtan JOUANIN et Benoît CLAVEL		
<i>Un amas original d'ossements de chevaux aux VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles à Bourges (Cher)</i> .....	367	
Marilyne SALIN		
<i>L'exploitation des carcasses d'équidés à Troyes (Aube) au XII<sup>e</sup> siècle : le site de l'hôtel du département</i> .....		375
Gilles DEBORDE et Alessio BANDELLI		
<i>Manger son cheval ? Hippophagie et découpe des équidés dans les sources écrites médiévales des VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles</i> .....		389
Luc BOURGEOIS et Alain DIERKENS		
<b>V – UNE TRADITION ÉQUESTRE VIVANTE : LA CAMARGUE</b>		
<i>Des trois élevages camarguais, à travers ceux qui les mènent</i> .....	417	
Jean-Claude DUCLOS		
<i>Les gardians de Camargue et leur Confrérie</i> .....	425	
Remi VENTURE		
<b>CONCLUSIONS</b> .....	439	
Pascal LIÉVAUX		
<b>ABSTRACTS</b> .....	443	

# MANGER SON CHEVAL ?

## Hippophagie et découpe des équidés dans les sources écrites médiévales des VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles

**L**A PRÉSENCE DE RESTES D'ÉQUIDÉS dans les habitats médiévaux et les traces de découpe qu'ils présentent parfois ont fait l'objet d'interprétations diverses : prélèvement du cuir, équarrissage, récupération des os, consommation. Les archéologues ont appuyé leurs interprétations sur des sources écrites souvent ambiguës et largement dispersées dans l'espace et dans le temps. Nous nous limiterons ici à évoquer cette documentation textuelle, d'autres communications de ce colloque abordant l'hippophagie et la découpe des équidés à travers les vestiges archéologiques<sup>1</sup>. Nos sources comprennent des textes normatifs, dont il s'agit de deviner l'impact, des productions hagiographiques et littéraires, qui fournissent avant tout une *représentation* de la société (plus particulièrement des élites laïques ou religieuses) et quelques données plus factuelles, issues de sources narratives ou, pour la fin de la période étudiée, de comptabilités. Ces données amènent à s'interroger sur les variations qu'a pu connaître l'hippophagie – entre des normes, des transgressions exceptionnelles et des pratiques plus quotidiennes – mais également sur les écarts d'appréciation et de pratiques qui ont pu exister selon les groupes sociaux, les espaces géographiques et les périodes chronologiques.

### ÉGLISE ET HIPPOPHAGIE<sup>2</sup>

Le cheval est implicitement englobé dans les interdits alimentaires vétero-testamentaires (Lévitique XI, 1-46 ; Deutéronome XIV, 3-21) :

« Parmi tous les animaux terrestres, voici ceux que vous pouvez manger : ceux qui ont le sabot fendu et qui ruminent, ceux-là, vous pouvez les manger<sup>3</sup>. » Ces interdits extrêmement contraignants ont très rapidement été abolis dans le christianisme, comme le montrent de nombreux passages du Nouveau Testament (Matthieu XV, 11 ; Marc, VII, 19 ; Actes des Apôtres, X ; Épître aux Colossiens II, 16-17 ; Première Épître à Timothée IV, 3-4). Cette tolérance alimentaire générale explique, par exemple, le succès dans l'alimentation de l'Occident chrétien tardo-antique, médiéval ou moderne, du porc, pourtant explicitement condamné dans le monde juif (« le porc, car il a le sabot fendu, mais ne rumine pas : pour vous, il est impur »).

Cette position doctrinale est fréquemment rappelée dans les conciles ou dans certains documents pontificaux, comme dans la longue lettre du pape Nicolas I<sup>er</sup> relative à la christianisation des Bulgares (13 novembre 866), disant en substance que l'on peut manger toutes les sortes de viandes et qu'elles ne sont pas nuisibles par elles-mêmes.

Quels animaux et quels oiseaux il est permis de manger, je pense que le Seigneur l'a montré clairement quand, après le Déluge, il a tout donné à Noé et à ses fils pour que cela leur serve de nourriture [Gen. 9, 2-4]. C'est pourquoi il n'est pas interdit de manger de tout animal dont on sait que la consommation n'est pas nocive pour le corps et que la société humaine l'admet comme nourriture [...]. Le Seigneur réduit à néant l'opinion de ceux qui voient quelque chose d'impur dans les aliments, en disant [...] (suites des extraits du Nouveau Testament).<sup>4</sup>

Le christianisme ne prévoit pas d'interdit alimentaire par nature, même si le statut du sang continue à poser problème<sup>5</sup> et si se marquent de nettes réticences à l'utilisation alimentaire de charognes, d'animaux étranglés, suffoqués ou noyés<sup>6</sup>. Fort logiquement, l'Église condamne la consommation consciente de viande d'animaux immolés à des dieux païens ou lors de sacrifices païens<sup>7</sup>. Par ailleurs, il existe des recommandations alimentaires applicables durant certaines périodes de l'année (Carême, périodes de jeûne liturgique, etc.) ou certains jours particuliers (le poisson du vendredi), et des normes strictes pour certaines catégories de religieux (clauses particulières des règles ou des coutumes monastiques<sup>8</sup>, par exemple).

D'un point de vue théorique et canonique, on ne trouve guère, dans l'Église du Moyen Âge occidental, de réel interdit alimentaire qui s'appliquerait notamment à l'hippophagie<sup>9</sup>. C'est ce que montrent aussi les pénitentiels du haut Moyen Âge, pourtant extrêmement attentifs au moindre comportement déviant ou considéré comme tel. La quasi-totalité d'entre eux ne condamnent pas la consommation de la viande de cheval, mais précisent que ce n'est guère l'usage (avec des formules du genre « Nous n'interdisons pas de manger du cheval ; ce n'est cependant pas l'habitude »)<sup>10</sup>. Les rares exceptions se lisent dans quelques pénitentiels irlandais, comme les *Canons d'Irlande* (*Canones Hibernenses*, I, 12-24) qui, au début du VII<sup>e</sup> siècle, interdisent expressément la consommation de la viande de cheval et la condamnent avec la plus extrême vigueur<sup>11</sup>.

Dans l'Église d'Orient, en revanche, certaines pratiques ou habitudes d'origine vétéro-testamentaire ont été maintenues avec rigueur ; faut-il rappeler les discussions sur la place des images dans la dévotion et le culte à Byzance et l'ampleur considérable qu'a prise la querelle iconoclaste aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles ? Dans le monde byzantin, qui s'inscrit ici dans la suite

directe du monde classique gréco-romain<sup>12</sup>, la consommation de cheval est inimaginable et, même si elle ne s'appuie sur aucun texte précis, la condamnation de l'hippophagie est radicale<sup>13</sup>. C'est dans ce contexte qu'il convient de placer deux lettres pontificales conservées dans la correspondance de l'Anglo-Saxon Boniface (+ 754) ; elles émanent toutes deux de papes d'origine orientale (Grégoire III, d'origine syrienne, et Zacharie, dont la famille était originaire de Byzance même) et contiennent des réponses à certaines des demandes inquiètes que le célèbre évêque missionnaire aimait à envoyer à tout propos aux évêques de Rome. Dans la première de ces lettres (vers 732), est notamment condamnée sans appel la consommation de viande de cheval, tant domestique que sauvage (*agrestem caballum comedere... et domesticum*), considérée comme une « pratique impure (immonde) et exécration ».

Entre autres, tu nous fais savoir que certains (Germanis) mangent du cheval sauvage et que la plupart d'entre eux mangent aussi du cheval domestique. Ne permets pas que cela se fasse, très saint frère, mais empêche-le, avec l'aide du Christ, par tous les moyens possibles et impose-leur une pénitence appropriée ; c'est impur et exécration.<sup>14</sup>

Dans la seconde lettre (4 novembre 751), outre la viande de cheval sauvage (*equi silvatici*), sont mentionnées celles du castor, du lièvre et de certains oiseaux (choucas, cigogne, corbeau)<sup>15</sup>.

[Des aliments qui sont les leurs] vous me priez de dire lesquels sont acceptables et lesquels doivent être rejetés. En premier lieu, parmi les volatiles, on doit absolument s'abstenir, dans une nourriture chrétienne, des choucas [ou des geais ?], des corneilles et des cigognes. De même, on doit encore davantage éviter les castors, les lièvres et les chevaux sauvages.<sup>16</sup>

Ces lettres ont souvent été considérées comme la preuve de la condamnation de l'hippophagie par l'Église catholique, qui aurait ainsi fait du cheval une viande « taboue ». Or ces lettres ressortissent de la correspondance privée ; il ne s'agit en aucun cas de documents normatifs et leur diffusion au-delà de l'abbaye de Fulda est restée extrêmement limitée, voire quasiment nulle<sup>17</sup>. De plus, au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir de l'évêque de Rome n'est évidemment pas encore celui qu'il deviendra peu à peu, après le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de la réforme grégorienne. Aussi important peut-il être pour Boniface qui, comme d'autres missionnaires d'origine anglo-saxonne, se tourne volontiers vers Rome, l'avis d'un pape n'a alors aucun pouvoir contraignant.

L'origine orientale de cette prohibition de l'hippophagie est explicitement attestée dans les actes des conciles anglo-saxons tenus en 786 sous le contrôle d'envoyés de Charlemagne mais placés sous la direction de deux évêques grecs, Georges et Théophylacte :

Par une habitude honteuse, vous mutiliez vos chevaux, vous fendiez leurs narines, vous unisiez leurs oreilles et vous les rendez sourdes, vous amputez leurs queues ; et parce que vous refusez de ne pas faire de dommage à vos chevaux alors que vous en avez la possibilité, vous vous rendez haïssables à tous [...]. La plupart d'entre vous mangez des chevaux ; ce qu'aucun chrétien ne fait en Orient. Évitez également de le faire. Tendez à ce que, chez vous, tout soit honnête et conforme au Seigneur.<sup>18</sup>

On a conservé un nombre suffisant de textes explicites pour pouvoir affirmer que, même si elle apparaît comme marginale et relativement peu répandue, la consommation de viande de cheval ne posait pas de problèmes doctrinaux majeurs dans l'Empire carolingien et dans l'Occident post-carolingien<sup>19</sup>. À titre d'exemples, on mentionnera ici un passage des *Statuta* d'Adalhard de Corbie (822)<sup>20</sup>, une formule de bénédiction de viande de cheval, présente dans un manuscrit scolaire de Saint-Gall des environs de 1025<sup>21</sup>, ainsi que l'avis plus récent (1151-1158) d'Hildegarde de Bingen qui, si elle n'apprécie manifestement pas la viande de cheval, n'en considère pas l'ingestion comme répréhensible ou condamnable.

Le cheval est plus chaud que froid et il a une très bonne nature ; il a en lui une force tellement grande qu'il ne s'en rend pas compte ; il désire toujours aller de l'avant et mange des aliments sains. Sa chair est dure, difficile à manger, mauvaise pour l'homme, tant et si bien qu'il a beaucoup de peine à la digérer. En effet, la chair des animaux qui ruminent est en quelque sorte attendrie comme par un pressoir, si bien qu'elle peut être mangée et digérée plus facilement, mais la chair de ceux qui ne ruminent pas est plus lourde et ne se digère pas facilement (suivent plusieurs paragraphes sur l'usage thérapeutique du sang de cheval. Et le passage se termine par ces mots terribles : « Le reste de son corps ne vaut rien en médecine »).<sup>22</sup>

Nulle part dans les textes cités ci-dessus, il ne se trouve de mention – explicite, implicite voire allusive – de ce que la consommation de viande de cheval aurait été une pratique païenne qu'il aurait fallu condamner en vertu de critères religieux. Il est question de pureté, d'habitude sociale ou de convenance, pas de paganisme.

Le discours change nettement et se durcit quand, dans des textes postérieurs, il s'agit de décrire la situation en Scandinavie ou en Islande.

## CONSOMMATION RITUELLE ET CONSOMMATION ORDINAIRE DES CHEVAUX

Dans sa *Topographia Hibernica* (première version achevée en 1188), Giraud de Barri décrit avec un dégoût certain une cérémonie d'intronisation royale localisée dans le nord de l'Irlande.

Il y a, dans l'extrême nord de l'Ulster, dans le Cenél Conaill, un peuple qui a coutume de se donner un roi selon un rite particulièrement barbare et abominable : toute la population est réunie en un lieu, et l'on amène au milieu de l'assemblée une jument blanche. Alors, celui qui va être élevé, non au rang de prince, mais à celui de bête, non au rang de roi, mais à celui de hors-la-loi, a devant tous des relations bestiales avec elle. Avec autant d'impudence que d'imprudence, il proclame qu'il est lui aussi une bête. Aussitôt après, on tue la jument, on la découpe en morceaux et on la fait cuire dans de l'eau. Dans cette eau, on prépare un bain. L'homme s'y installe, entouré de son peuple, et il mange avec eux la viande de la jument qui leur est alors apportée. Il boit à longs traits le jus de cuisson dans lequel il se baigne, sans utiliser de coupe, ni même sa main, mais simplement en trempant sa bouche autour de lui. Quand tout cela a été accompli, conformément au rite et non à la morale, son autorité de roi et de souverain est consacrée.<sup>23</sup>



Que penser de ce texte fascinant ? Lors de ses voyages en Irlande entre 1183 et 1186, Giraud ne s'est pas rendu dans la région concernée et ses données proviennent probablement d'informateurs issus du milieu clérical. Malgré ses qualités d'observation, il fait montre à la fois d'une large incompréhension de la culture irlandaise et d'un parti pris systématique en faveur des envahisseurs normands, dont sa famille fait partie. On peut même se demander si « Giraud a réellement cru que le rite d'inauguration royale qu'il décrit avec répulsion était encore pratiqué à l'époque où il se trouvait en Irlande<sup>24</sup>. » Ce que l'on peut savoir de ces rites au Moyen Âge n'entretient en effet guère de rapports avec la cérémonie décrite<sup>25</sup>, mais il s'agissait de souligner la barbarie des Irlandais. S'il est improbable que cette pratique ait survécu jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, la plupart des chercheurs admettent aujourd'hui son authenticité pour des périodes plus anciennes, avec une interprétation symbolique très différente de celle de Giraud de Barri<sup>26</sup>.

L'hippophagie rituelle est attestée en d'autres points d'Europe septentrionale autour de l'an mil. En Norvège, les tensions entre païens et premiers chrétiens se polarisèrent aussi sur la consommation du cheval. Lorsque le roi chrétien Haakon le Bon (ca 940-960) tenta d'imposer le christianisme à l'occasion d'une assemblée tenue à Frosta, il subit une forte résistance de la part du peuple et fut un peu plus tard contraint de participer aux sacrifices traditionnels de la mi-octobre. On força d'abord le souverain à prendre part au rituel consacré à Odin.

[...] Le lendemain, quand on se mit à table, les paysans se pressèrent autour du roi et lui demandèrent de manger de la viande de cheval. Le roi dit qu'il ne le ferait jamais. Alors, ils lui demandèrent de boire de la sauce ; il ne le voulut pas [...]. Le jarl Sigurdr arrangea les choses [...] et invita le roi à ouvrir la bouche au-dessus de l'anse de la marmite. La viande de cheval en train de cuire faisait de la vapeur et avait graissé un peu l'anse. Le roi s'approcha, entoura l'anse d'une serviette et se pencha dessus, puis revint à son trône, mais personne ne fut satisfait.<sup>27</sup>

Un peu plus tard (et après le massacre du clergé chrétien), Haakon ne put continuer à assurer un « service minimum » et dut, lors d'une autre cérémonie, consommer des morceaux de foie de cheval en se retenant de « les consacrer du signe de la croix<sup>28</sup> ». Le souverain finit par abjurer le christianisme : dès lors le peuple se rallia à Haakon et « vint le temps des bonnes récoltes et de la bonne paix<sup>29</sup> ».

L'hippophagie fit l'objet d'un traitement plus consensuel lors de la christianisation de l'Islande, menée sous l'égide du roi norvégien Olaf Tryggvason (999-1000). Dans les années 1130-1140, Ari Thorgilsson décrit l'assemblée générale annuelle de l'*Althing* qui vit s'affronter les clans chrétien et païen. L'arbitrage rendu par le « récitant de la loi » Thorgeirr, lui-même païen, prescrit que l'ensemble de la population recevra le baptême mais que les lois antérieures concernant l'infanticide (probablement comme mode de contrôle des naissances) et la consommation du cheval demeureront en vigueur, avec la possibilité de sacrifier aux dieux anciens en cachette. Au-delà d'un compromis contentant les deux parties, maintenir la consommation du cheval est justifié par Thorgeirr parce que cette pratique « avait servi autrefois aux petites gens pour leur subsistance<sup>30</sup> ». Il y a peut-être dans cet argument une part de rhétorique mais la viande chevaline constituait une source de protéines non négligeable dans cette île glaciale et pauvre en ressources où sa consommation est bien avérée<sup>31</sup>. Les autres récits de cet événement demeurent toutefois ambigus : par exemple, la *Saga de la christianisation* de Sturla Thordarson

évoque uniquement la consommation rituelle du cheval<sup>32</sup> alors que, selon la *Saga de Njall le Brûlé*, l'accord semble plutôt concerner une consommation ordinaire de cette viande. Quoiqu'il en soit, « ces pratiques païennes furent abandonnées peu d'hivers après, et il ne fallut pas plus le faire en cachette qu'ouvertement<sup>33</sup> ».

Même s'ils sont en grande partie crédibles, ces textes ne livrent qu'une représentation des sacrifices païens par des auteurs chrétiens postérieurs<sup>34</sup>. Ils soulignent toutefois, comme d'autres sources, que la participation du souverain au sacrifice du cheval, suivi de sa consommation partielle, a constitué un rite essentiel aux yeux de nombreux peuples d'Europe du Nord pour légitimer leur chef et garantir la prospérité du royaume. Le sacrifice du cheval distinguant des parties consacrées aux « puissances » (en particulier la tête, la peau et les extrémités) et des morceaux bouillis dans un chaudron pour la consommation de l'assistance est également un trait commun au cours du premier millénaire, de la Germanie à l'espace viking, et ce malgré l'hypothèse d'un déclin de ce rituel au cours du haut Moyen Âge énoncée par l'archéologie<sup>35</sup>. Il convient toutefois de ne pas opposer trop systématiquement la sphère culturelle aux activités quotidiennes : dans de nombreuses cultures, tout abattage d'un animal comporte aujourd'hui encore une dimension rituelle<sup>36</sup>.

Les ecclésiastiques scandinaves finissent par intégrer la norme occidentale du dégoût lorsqu'ils évoquent l'hippophagie des temps païens. Saxo Grammaticus en témoigne à plusieurs reprises dans sa *Geste des Danois*, achevée vers 1220-1230. L'histoire des deux amis Asmundus et Asuithus est particulièrement éclairante à ce sujet.

[...] Asuithus fut rongé par la maladie, et on déposa son corps dans une caverne, sous terre, avec ceux de son chien et de son cheval. N'oubliant pas le serment qui le liait à son ami, Asmundus accepta d'être enterré vivant auprès de lui, dans sa tombe, et de recevoir là un peu de nourriture pour apaiser sa faim.

Mais le mort se réveille soudainement et il est également affamé. Asmundus poursuit alors le récit :

ni le cheval ni le chien n'apaisèrent sa faim, et il se précipita sur moi pour me griffer, et ses ongles me labourèrent la joue et m'arrachèrent l'oreille [...]. Cependant, le monstre ne se sauva pas sans être payé en retour, car je me suis empressé de le décapiter avec mon épée et de planter un pieu dans son corps maudit.<sup>37</sup>

L'amitié a ses limites ! L'anecdote illustre bien la gradation des tabous alimentaires désormais instituée : le cheval, puis le chien (les deux animaux qui bénéficient, au sein des sociétés occidentales, d'un statut privilégié) et, enfin, l'homme.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les descriptions hippophagiques concernent des espaces beaucoup plus orientaux, ceux qu'occupent les nomades des steppes, Coumans des rives septentrionales de la Mer Noire et Mongols d'Asie centrale. Les « Tartares » que rencontre le roi Louis IX au milieu du siècle pratiquent une hippophagie ordinaire :

Leur manière de se nourrir était telle qu'ils ne mangeaient pas de pain, et vivaient de viande et de lait. La meilleure viande qu'ils aient eue est celle du cheval, et ils la mettent à tremper dans une marinade et ensuite la font sécher tant qu'ils la coupent en tranches comme du pain noir.<sup>38</sup>

Nul jugement dans ce récit presque ethnographique de Jean de Joinville, pas plus que dans un autre passage où il décrit l'enterrement d'un Couman de haut rang :

On lui avait fait en terre une grande et large fosse, et on l'avait noblement assis sur un siège d'apparat, et on mit avec lui le meilleur cheval qu'il eut et le meilleur serviteur, tout vivants.<sup>39</sup>

Les religieux mendiants envoyés chez les peuples des steppes manifestent à peine plus de préventions ; le Franciscain Guillaume de Rubrouck relate ainsi un autre rituel funéraire des Coumans, observé entre 1253 et 1255 :

J'ai vu l'un de ces morts récemment défunt. Autour de lui, ils avaient suspendu les peaux de seize chevaux, quatre à chacun des points cardinaux du monde. Ils avaient déposé à côté de lui du *comos* [lait de jument fermenté] pour boisson et des viandes comme nourriture. Pourtant ils disaient qu'ils avaient été baptisés.<sup>40</sup>

Cette exposition de cuirs de chevaux, remplis de paille et empalés sur des pieux devant les sépultures, a également frappé les voyageurs fréquentant l'Empire mongol. Jean de Plan Carpin (1245-1247) précise les différents usages des équidés dans ce rituel :

Quand celui-là est mort, s'il est l'un des principaux, on l'enterre secrètement à la campagne dans sa loge, où il est assis au milieu d'une table devant lui, un bassin plein de chair et une tasse de lait de jument. On enterre aussi avec lui une jument et son poulain, un cheval sellé et bridé. Ils mangent un autre cheval dont ils remplissent la peau de paille, puis l'élèvent en haut sur des bâtons ; afin que le mort ait en l'autre monde où loger, et une jument dont il puisse tirer du lait, et de quoi multiplier des chevaux, pour s'en servir.<sup>41</sup>

Après ce récit d'allure fort objective, il retrouve son jugement de religieux chrétien en fournissant la liste des viandes peu recommandables dont se nourrissent ces nomades : des carnivores (chiens, loups et renards)<sup>42</sup>, des chevaux, voire, en cas de nécessité, de la chair humaine<sup>43</sup>.

## LE CAVALIER ET LE MANGEUR TRANSGRESSIF

Ainsi, chez les « peuples cavaliers » comme les Mongols, « dont tous les membres pratiquent peu ou prou une équitation de travail surtout soucieuse d'efficacité, le cheval envahit tout le champ social et culturel : il est présent aussi bien dans la langue [...] et la religion [...] que dans l'alimentation (lait de jument fermenté, hippophagie). Dans les « sociétés à écuyers » (Islam, Europe), où, à la différence des précédentes, l'équitation n'est pas généralisée, les cavaliers forment une élite et la culture équestre constitue une entité fermée, d'autant plus élaborée et valorisée qu'elle sert à manifester une supériorité ; le cheval, précisément parce qu'il n'est pas omniprésent, revêt une valeur d'emblème, que protègent de nombreuses prohibitions<sup>44</sup> ».

Si le cheval apparaît valorisé très tôt, dans les pratiques germaniques comme dans le nom même de l'ordre équestre romain, il faut attendre le développement de la cavalerie lourde médiévale pour que la fusion entre monture, cavalier et statut élitaires atteigne son apogée. Elle donne au cheval, ou plutôt à certaines classes d'équidés (destriers et palefrois, quelques mules et mulets), un statut d'exception. Dans la littérature des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, l'homme et la bête font presque corps commun<sup>45</sup> : comme le dira plus tard Leon Battista Alberti, « il convient de se souvenir que les chevaux, pour les usages auxquels nous les formons, font pour ainsi dire partie de nos membres<sup>46</sup> ». Avec un tel discours, la consommation du fidèle cheval par son cavalier relèverait presque de l'anthropophagie<sup>47</sup> !

Cette fusion de l'homme armé avec sa monture pointe dès l'époque carolingienne et elle constitue un champ culturel qui échappe largement aux prescriptions religieuses. Selon le très imaginaire Ermold le Noir, qui écrivait un peu avant 830, le noble Datus, lors d'un raid musulman en Rouergue (en 793 ?), aurait préféré voir sa mère mourir sous ses yeux plutôt que de l'échanger contre son cheval<sup>48</sup>. D'autres sources carolingiennes soulignent ce lien étroit entre l'homme et la bête, comme en témoigne Folcuin lorsqu'il narre l'enterrement *more humano* du cheval de son arrière-grand-oncle Folcuin, évêque de Thérouanne († 855)<sup>49</sup>.

Si les chevaux meurent à foison dans les sources narratives et la littérature épique médiévales, il est donc rare qu'on s'en nourrisse.

Toujours selon Ermold le Noir, lors du siège de Barcelone par les Francs (automne 800 - 4 avril 801), un Maure aurait clamé du haut des remparts de la ville que les réserves de nourriture permettront aux assiégés de résister indéfiniment. Guillaume (le futur fondateur de l'abbaye de Gellone) aurait alors répliqué :

Vois-tu ce cheval, à la robe tachetée et bigarrée, que je monte, là, face à vos murailles. Il fera les frais d'un repas barbare et tombera sous notre dent avant que nos troupes abandonnent le siège : jamais nous ne renoncerons à notre entreprise.<sup>50</sup>

En réalité, les assiégés sont dans une situation critique et les paroles de Guillaume marquent sa détermination, car les Sarrasins savent « quelle valeur d'usage et de symbole le Franc attache à son cheval<sup>51</sup> ». Et quand le roi Zado parcourt ses troupes découragées, celles-ci lui déclarent :

Ils accepteront l'horreur de manger leurs chevaux, mais ils n'abandonneront pas le siège.<sup>52</sup>

L'anecdote, reconstituée (ou inventée) deux décennies plus tard par Ermold, est sujette à caution et truffée de réminiscences latines. Mais, au-delà de cet acte de guerre psychologique, les deux belligérants semblent témoigner d'une commune répulsion pour la consommation du cheval de guerre.

Dans les scènes de siège des chansons de geste, destriers et palefrois sont squelettiques ou meurent de faim<sup>53</sup>, mais il est bien rare que l'on s'en nourrisse. Quand c'est le cas, en dernière extrémité, l'ordre de consommation des montures suit la hiérarchisation du statut et du prix des animaux, du médiocre roncín au luxueux destrier. Dans la chanson de geste *Renaut de Montauban*

ou *Les quatre fils Aymon* (fin du XIII<sup>e</sup> siècle), le roi Charles assiège Renaut dans son château de Montauban. Les vivres viennent à manquer et les assiégés mangent tous les chevaux, à l'exception de ceux des quatre fils Aymon (v. 13340 suiv.) ; puis ils sacrifient ces derniers, sauf Baiart (Bayard), l'extraordinaire cheval-fée de Renaut (vers 13387). Mais la famine s'accroît : femmes et enfants supplient Renaut de sacrifier sa chère monture : le héros finit par y consentir (v. 13431-13451) mais, arrivé devant l'animal, il ne peut s'y résoudre (v. 13452-13471). Peu de temps après, Baiart attise à nouveau les appétits : Renaut descend alors à l'étable avec un couteau, mais Baiart le regarde et, une fois encore, le cœur lui manque. Renaut adopte alors une demi-mesure : il saigne chaque jour son destrier pour cuisiner une poêlée de sang (v. 13681 sq.)<sup>54</sup>. Heureusement, un vieillard va bientôt révéler aux assiégés un passage souterrain oublié par lequel la garnison s'enfuit, chute un peu facile mais qui sauvegarde le précieux équidé...

Enfin, des cavaliers trop éloignés de leur base connaissent parfois une fin dramatique. Saxo Grammaticus évoque ainsi un raid de Huns (?) attaquant le Danemark :

Ainsi, les Huns s'avancèrent dans des déserts peuplés de solitude et, ne pouvant avoir de ravitaillement nulle part, ils commencèrent à se sentir menacés d'une famine générale [...]. Finalement, ils abattirent et mangèrent leurs bêtes de somme et, n'ayant plus de moyen de transport ni de nourriture, ils se dispersèrent. Mais s'égarer en quittant la route, c'était courir le risque de mourir de faim : ni les chevaux, ni les ânes ne furent épargnés ; les déchets ou les restes avariés furent consommés par des hommes qui en vinrent même à sacrifier les chiens. Les mourants ne connaissaient plus les interdits.<sup>55</sup>

La gradation du clerc danois dans l'horreur alimentaire, esquissée *supra*, reçoit ici des compléments : les sommiers et les ânes, les montures nobles, les chiens et les charognes puis, parfois, l'homme<sup>56</sup>. Des sources narratives plus proches des événements historiques évoquent de telles transgressions. Par exemple, décrivant la dure campagne de pacification de l'Angleterre menée par Guillaume le Conquérant en 1070, Orderic Vital relève que « souvent toute l'armée était obligée de se nourrir de la chair des chevaux qui périssaient dans les marais<sup>57</sup> ». Nous retrouvons cette « hippophagie de crise » lorsque les assiégés du *castrum* sicilien d'Augusta (1287) en sont réduits à manger leurs chevaux puis des charognes<sup>58</sup> ou lors de la famine de Londres en 1315-1317<sup>59</sup>. Guillaume de la Motte, assiégé dans le château de Beaucaire en 1216, envisage même de consommer ses compagnons les plus faibles lorsque la garnison en aura fini avec les équidés :

Par Dieu ! beau sire oncle, comme la faim nous presse,  
Je n'ai meilleur conseil à notre avantage  
Que de manger les roncins et les destriers :  
Bonne fut la viande de la mule que nous avons mangée hier,  
Un quartier chaque jour pourra nourrir cinquante hommes.  
Et quand cela sera achevé, quand nous aurons dévoré le dernier,  
Alors, que chacun mange son compagnon.  
Ceux qui se défendent plus mollement ou sont plus effrayés,  
Par droit et par raison, nous devons les manger en premier.<sup>60</sup>

L'hippophagie avouée contribue ici à dramatiser le récit mais d'autres descriptions semblent au contraire mentionner très allusivement – et presque avec gêne – la consommation des

prestigieux chevaux de guerre. C'est le cas de Guillaume de Poitiers, lorsqu'il décrit la piteuse reddition de la garnison d'Arques en 1052 :

Les uns laissent peser leurs corps sur des bêtes faméliques incapables de faire sonner leurs sabots ou de soulever de la poussière ; les autres, parés de jambières et d'éperons, s'avancent en un équipage insolite ; la plupart d'entre eux portent à grand-peine la selle de leur cheval sur leur échine affaiblie et voûtée ; quelques-uns, chancelants, ont grand mal à ne soutenir qu'eux-mêmes. Ce n'était pas un spectacle moins pitoyable de voir sortir les troupes légères dans un état lamentable, sordide et disparate.<sup>61</sup>

Mais ces cas extrêmes ne documentent en rien la possibilité d'une hippophagie ordinaire. On la cherchera pourtant en vain dans la littérature plus triviale (mais également élitaires) que constituent les fabliaux du nord de la France, au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle est aussi totalement absente des traités culinaires qui se développent à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, à destination des publics aristocratiques et bourgeois. Mais ces représentations élitaires sont-elles totalement en adéquation avec les pratiques ? Deux anecdotes intégrées vers 1210 par Gervais de Tilbury dans son divertissement à l'intention de l'empereur Otton IV de Brunswick amènent quelques doutes. Dans la première, un très hospitalier chevalier vient à manquer de vivres lors des ripailles de Carémentrant. Il enjoint alors un familier de sacrifier un très bon cheval et de le faire passer pour de la viande de bœuf. Le lendemain l'écuyer chargé de la monture est de retour et le maître de maison tente de retarder le moment où son forfait sera découvert. Mais l'écuyer retrouve le cheval, vivant, dans l'écurie.

L'*exemplum* suivant concerne la même fête :

À l'occasion de Carémentrant, un chevalier donna sa jument au lieu de viande de bœuf à sa famille ; celle-ci ignorant la chose résolue en secret, mange jusqu'à être repue. Mais un autre chevalier, prenant la même décision, sustente sa famille avec la même nourriture au saint jour de Pâques. Quelque temps après, les deux épisodes viennent à être connus de leur souverain seigneur : les ayant appelés l'un et l'autre sans délai, le seigneur ne récompensa que celui qui avait cuisiné son cheval à Carémentrant, en lui offrant un nouveau cheval ; à celui qui avait honoré la fête de Pâques par le même présent, il ne donna rien. Quand on lui demanda ce qui l'avait déterminé à gratifier l'un plutôt que l'autre, le seigneur répondit que celui qu'il avait récompensé avait agi ainsi par nécessité, car la date était telle qu'il ne pouvait y remédier le lendemain ; tandis que celui qui avait fait cuire son cheval le jour de Pâques pouvait, le lendemain, remédier à ce qui manquait la veille.<sup>62</sup>

Dans ces deux cas – assez étranges sous le calame d'un ecclésiastique et qui présentent des parallèles troublants avec les chevaux psychopompes et les rites de régénération des milieux païens –, l'hippophagie ne constitue pas une nécessité vitale : il s'agit avant tout de tenir son rang et de montrer sa largesse. D'autre part, ce n'est pas la consommation de viande de cheval qui est objet d'opprobre, mais la transgression de l'interdit de nourriture carnée pendant le Carême (qui n'est d'ailleurs pas punie).

Si des chevaliers se livrent à ces pratiques contre lesquelles leur classe est *a priori* fortement prévenue, qu'en est-il des catégories inférieures de la société ? Rappelons que les hygiénistes français, qui prônent l'hippophagie à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, destinent cette viande



riche et bon marché aux classes laborieuses et non aux élites<sup>63</sup>. Mais les textes médiévaux sont bien silencieux sur ce point. La viande de cheval put également être ordinairement consommée dans des espaces peut-être concernés autrefois par des sacrifices<sup>64</sup>, voire se perpétuer après l'extinction d'éventuelles grandes cérémonies rituelles ou des inhumations avec chevaux<sup>65</sup>. L'existence, dans certaines régions, de troupeaux de chevaux sauvages (ou retournés à l'état sauvage) aurait pu entraîner une opposition durable entre la consommation des individus en liberté et un hypothétique « tabou » alimentaire portant sur les équidés domestiques<sup>66</sup>. Ainsi, dans le site polonais de Bielsk Podlaski (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles), les restes de chevaux représentent près de 40 % de la faune mais ils comprennent deux populations différentes : des individus de grande taille utilisés pour chevaucher et des petits animaux sauvages qui sont consommés<sup>67</sup>. Dans la vallée du Rhin, des troupeaux de chevaux en liberté (et chassés) subsistent au xi<sup>e</sup> siècle ; ils apparaissent au siècle suivant en Poméranie et beaucoup plus tard encore en Prusse<sup>68</sup>.

La pratique d'un élevage à grande échelle a également pu contribuer à la consommation ordinaire de la portion du troupeau qui n'était pas valorisée par le dressage. Dans le village friison de Feddersen Wierde (i<sup>er</sup>-v<sup>e</sup> siècles), la majorité des chevaux découverts avaient ainsi été abattus et consommés avant l'âge qui correspond au débouillage<sup>69</sup>. Certains historiens sont d'avis qu'aux environs de 800, le célèbre capitulaire *De villis* aurait prescrit aux intendants des domaines royaux « qu'ils aient aussi, quand ils seront de service pour la fourniture de viande [au Palais], des bœufs boiteux mais non malades et des vaches ainsi que des chevaux non galeux<sup>70</sup> ». Cette interprétation est cependant sujette à caution, dans la mesure où elle privilégie la leçon *carnes*, retenue par la plupart des éditeurs du texte, alors que l'unique manuscrit conservé (Wolfenbüttel, Cod. Guelf. 254 Helmst.) porte *canes*<sup>71</sup> : cette viande de cheval pourrait donc être réservée à la meute du palais, selon une pratique que nous retrouverons plus tard. Quoi qu'il en soit, faut-il ici parler d'élevages de chevaux de boucherie ou plutôt d'une sélection zootechnique, qui existe pour toutes les autres espèces domestiques<sup>72</sup> ? Le développement de la cavalerie à partir du milieu du viii<sup>e</sup> siècle a aussi pu entraîner, dans certaines régions, celui d'élevages intensifs destinés – entre autres – à la remonte des armées. Cela pourrait être le cas de la région parisienne, qui conjugue à l'époque carolingienne une densité élevée de terres dépendant du fisc et des grandes abbayes royales, de forts pourcentages d'équidés dans la faune de certains sites ruraux et des traces indéniables de consommation de ces animaux<sup>73</sup>. Le lien privilégié entre cheval et cavalier et l'investissement consenti dans le long dressage de l'animal dans l'Occident médiéval constituent clairement un obstacle à l'hippophagie. Il en va autrement dans d'autres cultures. Aujourd'hui encore, les éleveurs kazakhs de Mongolie n'hésitent pas à consommer des chevaux lorsque la viande de mouton se fait rare, mais cette hippophagie ne concerne pas l'étalon du troupeau, longuement entraîné pour des courses et presque vénéré. De même, le cavalier des steppes choisit un cheval dans le troupeau, le débouille sommairement avant de l'utiliser puis de l'abandonner pour une autre monture<sup>74</sup>.

## CUIR, OS ET PÂTÉS POUR CHIENS

Si les textes ne révèlent guère de cas d'hippophagie ordinaire après la fin du premier millénaire, il n'empêche que le fidèle animal, devenu un encombrant cadavre, n'échappe pas à l'équarrissage. À ce stade, le prélèvement du cuir de cheval semble constituer une pratique fort courante

au Moyen Âge, comme en témoignent plusieurs sources narratives à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Ce geste est effectué aussi bien par (ou pour) le propriétaire de cheval que par l'acheteur de la carcasse. Deux mulets de prix et un âne ressuscités par sainte Foy de Conques illustrent bien cette pratique. La première anecdote a pour acteur un chevalier du nom de Bonfils :

[...] un soldat du nom de Bonfils, dont le fils vit encore, se rendait du Pays toulousain au tombeau de sainte Foy lorsque, arrivé à peu de distance de Conques, à deux milles environ, il voit le mulet qui lui sert de monture tomber malade et périr aussitôt. Il livre donc son cadavre à deux paysans et les charge de le dépouiller de sa peau [...]. C'était une bête d'un grand prix et pour ainsi dire incomparable.<sup>75</sup>

La seconde met en scène un chevalier rouergat revenant d'un pèlerinage à Rome sur le dos d'un mulet prêté par son frère. L'animal tombe gravement malade à proximité de Conques.

Le pèlerin [...] fit vœu d'offrir à la sainte, pour la guérison de l'animal, un cierge aussi grand que celui-ci. Le mulet, loin de se remettre, s'affaiblit de plus en plus et succomba. Le pèlerin proposa alors au maître de l'hôtellerie de lui vendre la peau de l'animal. Mais celui-ci, qui était un rusé fripon, lui en présenta un prix dérisoire, persuadé que le cuir lui resterait toujours, même pour rien. Géraud, outré d'indignation à la vue de cette mauvaise foi, saisit un couteau et, avec la pointe, trace de grands sillons de long en large sur le flanc du cadavre de l'animal, pour que l'hôte, après son départ, ne pût tirer aucun parti de ce cuir mis en pièces [...].<sup>76</sup>

Alors que le chevalier va reprendre son voyage, le mulet revient à la vie et cicatrise avec une grande spontanéité.

Mais la patronne de Conques ne prête pas l'oreille qu'aux riches, puisque le troisième miracle met en scène un âne, unique bien d'un pauvre serviteur des moines. Une fois encore, l'animal meurt malgré les prières de son propriétaire.

On tire dehors le cadavre destiné à devenir la proie des animaux sauvages et on se met en devoir de le dépouiller de sa peau. Déjà la peau d'une de ses cuisses était enlevée ; le tranchant du fer avait entamé l'autre [...].<sup>77</sup>

À force de prières, l'animal revient à la vie, « portant sur son dos les stigmates de la mort, un lambeau de sa peau dépouillée pendant sur sa cuisse ». Ce passage précise le destin de ces animaux, dont les restes étaient abandonnés aux charognards, et la description de la première étape de découpe du cuir qui concorde parfaitement avec les observations archéozoologiques.

Dans le *Roman de Renart*, la malchance d'un charretier montre aussi combien le prélèvement du cuir constitue un geste naturel :

Le charretier est fou de rage en voyant son cheval étendu raide mort et son vin répandu. Accablé par cet accident, il sort son couteau et tout tranquillement il écorche le cheval.<sup>78</sup>

Un autre épisode apparaît dans la *Vie de l'empereur Conrad II* rédigée par Wipo peu avant 1046. L'empereur et son fils Henri de Bourgogne effectuent un voyage en Suisse au cours du glacial hiver 1032. Les pattes des chevaux, paralysées par la glace, doivent être dégagées à l'aide de haches et de pieux. Un cavalier, qui ne parvient pas à libérer sa monture, est obligé de l'abattre sur place mais il effectue alors un geste un peu inattendu en enlevant « le cuir de la cuisse, abandonnant le reste fiché dans la terre gelée<sup>79</sup> ». Une pratique mieux attestée beaucoup plus tard, le *restor*, permet peut-être d'expliquer ce geste. Elle correspond au remboursement consenti aux combattants des chevaux qu'ils avaient perdus au combat : « si l'animal avait été abattu, son *cuir*, marqué au fer rouge au moment de la montre, était rendu pour servir de preuve à ceux qui l'avaient estimé<sup>80</sup> ».

Si ces quatre récits ont été couchés par écrit au XI<sup>e</sup> siècle, c'est uniquement parce qu'ils présentaient un caractère dramatique ou pouvaient servir d'*exempla*. La pratique du dépouillement des chevaux apparaît dans des contextes plus quotidiens à travers des sources postérieures, en particulier des documents comptables. La Couronne anglaise conquiert ainsi en 1287 le château gallois de Dryslwyn, et un compte de la même année mentionne l'achat de juments et de poulains morts de maladie. La fouille du site a d'ailleurs livré des traces d'outils sur des bas de pattes d'équidés, qui témoignent probablement de cette pratique<sup>81</sup>. Ces mentions montrent que l'équidé mort n'a d'autre valeur que celle de son cuir, ce qui, en filigrane, marque le peu d'intérêt porté à la viande de ces quadrupèdes. Vers 1280, Walter de Henley prône ainsi l'usage du bœuf comme bête de labour, soulignant qu'un vieux cheval ne vaut plus que son cuir alors qu'un bœuf âgé peut encore être engraisé et vendu à la boucherie<sup>82</sup>. Jusqu'aux premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, les tanneurs londoniens abattent les chevaux, prélèvent leur cuir et enterrent leurs carcasses au cœur de la Cité<sup>83</sup>.

Ce cuir de cheval ou de mulet semble apprécié pour des artisanats de luxe. Lorsque Gerbert d'Aurillac, à la fin de l'année 988 ou au début de 989, décrit à son commanditaire la sphère qu'il est en train de confectionner, il précise que cet ouvrage précieux et complexe a été « recouvert avec art d'un cuir de cheval<sup>84</sup> ». Au XII<sup>e</sup> siècle, le moine Théophile prescrit aussi de recouvrir les tables d'autel de cuir non encore tanné de cheval, d'âne ou de bœuf<sup>85</sup>.

Un équarrissage plus poussé a pu permettre l'usage de certaines pièces osseuses, comme les métapodes souvent utilisés en Europe septentrionale pour confectionner des patins à glace<sup>86</sup>. Nous ne connaissons aucun texte qui documente cette activité ; au contraire l'usage de la viande de cheval pour nourrir les chiens a laissé quelques traces écrites. Nous avons déjà évoqué le passage du capitulaire *De villis* susceptible d'être interprété dans ce sens<sup>87</sup>. Un compte royal français de 1398 mentionne aussi l'achat de quatre carcasses de vieux chevaux pour nourrir une meute. D'autres entrées du même compte se réfèrent à du bouillon et de la soupe pour les chiens<sup>88</sup>. On a associé à cette pratique la graisse de cheval identifiée au fond d'un pot à cuire du château de Dryslwyn<sup>89</sup>.

## QUESTIONS OUVERTES

Les sources écrites médiévales concernant l'hippophagie ne sont-elles pas caractérisées par le « regard détourné et [le] régal éloigné », pour reprendre la formule appliquée au cannibalisme par Georges Guillé-Escuret<sup>90</sup> ? Sauf de rares exceptions, le *corpus* de textes hippophagiques concerne en effet le passé (comme chez Giraud de Barri), l'autre et le lointain (dans les marges de l'Europe en cours d'évangélisation puis en Asie, où ils contribuent aux discours contre le paganisme, stigmatisent la barbarie voire justifient la conquête) ou des cas isolés d'hippophagie de survie. L'hippophagie, c'est donc les autres. Au-delà du nécessaire examen de ces événements peut-être résiduels et de ces situations d'exception, il faudrait pouvoir mettre en évidence les répétitions régulières d'hippophagie de consommation dans l'espace-temps. Or, nos sources ne le permettent pas réellement : leurs outrances amènent parfois à envisager une part de propagande et leurs silences invitent à soupçonner une tendance au déni de réalité. Nous pourrions esquisser des cartes de l'anti-hippophagie à l'aide des textes, mais ils ne permettent pas de cartographier l'hippophagie médiévale.

Visiblement, les auteurs occidentaux (mais il en est également ainsi dans l'espace musulman<sup>91</sup>) éprouvent des difficultés à aborder sereinement ce thème. Même les textes normatifs déclinent la prohibition selon différents modes et, avec le temps, semblent parfois mieux tolérer l'éventualité d'une consommation du cheval. Marginalement lié à des préventions religieuses, le tabou relève principalement du terrain social et/ou affectif. Il faudrait disposer de sources issues des couches inférieures de la population pour mesurer s'il existe sur ce point une barrière mentale entre les élites cavalières et les autres.

Seule l'archéologie paraît donc susceptible de densifier la documentation et de révéler les réalités quotidiennes. Mais cette confrontation doit passer par une lecture très fine, dans le temps comme dans l'espace, des ossements d'équidés portant des traces de découpe. Quand l'hippophagie peut être mise en évidence (et différenciée des pratiques de prélèvement de « matériaux » précédemment évoquées), encore faudrait-il préciser quels sont les animaux sélectionnés et distinguer les différentes espèces d'équidés (cheval, âne ou hybrides), leur classe d'âge (jeune cheval non débourré, étalon reproducteur, cheval de réforme), leur nature (sauvage ou domestique), leur sexe, leur contexte de découverte (site d'élevage intensif, résidence élitaires, milieu urbain et périurbain, établissements religieux, régions ayant adopté précocement le cheval de labour, etc.). Le statut de l'animal constitue aussi un critère majeur (du prestigieux destrier au roncín, de la mule de prix à l'âne), hélas plus difficile à atteindre par l'archéologue.

## NOTES

- 1 › Alban Gautier (Université du Littoral Côte d'Opale), Martin Aurell (Université de Poitiers), Catalina Girbea (Université de Bucarest), Xavier Hélary (Université de Lyon 3), Véronique Montembault (UA Saint-Denis), Laurence Moulinier (Université de Lyon III), Bruno Lauriou (Université de Tours) et Frédéric Raynaud (INRAP) ont porté à notre connaissance des textes qui nous avaient échappé ou ont éclairé leur compréhension. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.
- 2 › Faute de place, il n'a pas été possible d'insérer ici toutes les justifications nécessaires sur ce sujet controversé. On se reportera, pour le haut Moyen Âge, à DIERKENS 2016 et DIERKENS et GAUTIER 2017.
- 3 › Sur la genèse et les raisons de ces interdits, voir surtout SOLER 1973.
- 4 › Nicolas I<sup>er</sup>, Lettre 99, ch. 43, éd. PERELS 1925, p. 583-584 : *Quae animalia seu volatilia liceat manducare, quantum existimo, Dominus evidenter ostendit, cum post Diluivium cuncta Noe tribuit et filiis eius edenda* (suit un long passage exégétique sur cet extrait de Gen. 9, 2). *Itaque omne animal, cuius cibus minime corpori nocivus esse probatur et societas hoc in cibum admittit humana, comedi non prohibetur [...]*. *Porro eorum opinionem, qui quippiam in cibis immundum esse perhibent, per se Dominus destruit, dicens [...]*.
- 5 › VOISENET 1999 ; 2001, p. 147-148.
- 6 › BONNASSIE 2001, p. 149 ; LAURIOUX, à paraître.
- 7 › De façon générale, BONNASSIE 2001, p. 147 ; FLANDRIN 2008.
- 8 › Par exemple SEMMLER 1958.
- 9 › MONTANARI 1985, p. 629, n. 35 ; SIGAUT 1992.
- 10 › BONNASSIE 2001, p. 151-152 ; la liste des pénitentiels dépouillés dans cette étude pionnière devrait évidemment être mise à jour et actualisée (éléments complémentaires dans diverses études de Rob Meens, de Raymund Kottje, de Michael Glatthaar ; voir DIERKENS et GAUTIER 2017 et DIERKENS 2016).
- 11 › BONNASSIE 2001, p. 147. Sur les raisons de ces positions rigoureuses, voire rigoristes, voir DIERKENS et GAUTIER 2017.
- 12 › ANDRÉ 2009, p. 134 ; ARBOGAST *et al.* 2002, p. 59-60.
- 13 › KOLIAS 2012, p. 93. Des Byzantins comme le patriarche Michel Cérulaire au milieu du XI<sup>e</sup> siècle ou comme le chroniqueur Nicéas Choniates à la fin du siècle suivant reprochent explicitement aux Occidentaux de consommer de la viande de cheval.
- 14 › Lettre de Grégoire III à Boniface, éd. TANGL 1916, n° 28, p. 49-52 : *inter ea agrestem caballum aliquantos adiunxisti comedere plerosque et domesticum. Hoc nequaquam fieri deinceps sanctissime sinas frater, sed, quibus potueris Christo iuvante modis, per omnia conpesce et dignam eis interdicito paenitentiam ; immundum enim est atque exsecrabile* (p. 50).
- 15 › Sur le choix des animaux ainsi condamnés explicitement, voir notamment les idées de POPLIN 1988, et surtout de LAURIOUX 1988 et 1989, reprises (avec quelques nuances) par FLANDRIN 2008.
- 16 › Lettre de Zacharie à Boniface, éd. TANGL 1916, lettre 87, p. 194-201 : *In primis de volatilibus, id est graculis et corniculis atque ciconiis : quae omnino cavendae sunt ab esu christianorum. Etiam et fibri atque lepores et equi silvatici multo amplius vitandi* (p. 196).
- 17 › DIERKENS et GAUTIER 2017.
- 18 › Actes des conciles anglo-saxons de 786, envoyés au pape Hadrien I<sup>er</sup> et conservés dans la correspondance d'Alcuin, éd. DÜMMLER 1895, lettre 3, p. 19-29 : *Equos etiam vestros turpi consuetudine detruncatis, nares finditis, aures copulatis verum etiam et surdas redditis, caudas amputatis ; et quia illos inlaesos habere potestis, hoc nolentes, cunctis odibiles redditis. [...]* *Equos etiam plerique in vobis comedunt, quod nullus christianorum in orientalibus facit. Quod etiam evitate. Contendite, ut omnia vestra honeste et secundum Dominum fiant* (ch. 19, p. 27). La fente des narines est également utilisée chez les Arabes, les Hongrois et les Byzantins, afin de donner plus de souffle aux animaux (cette coutume apparaît encore sur un dessin de Pisanello dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle). Le fait de couper la queue évite également que des crins signalent le passage de la troupe en restant accrochés aux broussailles (information de Véronique Montembault).

- 19 › Il sera question plus loin d'un passage discutable du capitulaire *De villis* (vers 800).
- 20 › Adalhard, *Statuta*, c. 5 (relatif à l'alimentation des pauvres à la porterie du monastère), éd. SEMMLER 1963, p. 373-374 : *Similiter omnem quintam decimae de pecudibus, id est in vitulis, in herbicibus vel omnibus que dantur de gregibus portario, etiam in caballis*. Passage relevé par MONTANARI 1985, p. 630.
- 21 › *Benedictiones ad mensas* d'Ekkehard IV de Saint-Gall (bénédictions probablement rédigées alors qu'Ekkehard était écolâtre au chapitre cathédral de Mayence, vers 1025) : *Sit feralis equi caro dulcis in hac cruce Christi* ; cfr le manuscrit unique conservé à Saint-Gall, Stiftsbibliothek, Cod. Sang. 393, p. 190 (<http://www.e-codices.unifr.ch/en/csg/0393/190>). Texte mis en évidence par LAURIOUX 1989, p. 75, n. 24.
- 22 › Hildegarde de Bingen, *Physica*, ch. 8, éd. et trad. MONAT 1988, p. 251.
- 23 › Giraud de Barri, *Topographia Hibernica*, III, 25, éd. DIMOCK ; trad. BOIVIN, p. 254.
- 24 › BOIVIN 1993, p. 105.
- 25 › BYRNE 1973, p. 16-22.
- 26 › Sur l'interprétation de ce passage, voir en particulier BYRNE 1973, p. 16-18 ; DILLON 1973 ; PONTFARCY 1987 (et pour une contestation de son authenticité : LE ROUX et GUYONVARCH 1986, p. 76 et 365).
- 27 › Snorri Sturluson, *Heimskringla*, saga d'Haakon le Bon, ch. 17, extrait cité d'après OXENSTIERNA 1962, p. 195.
- 28 › *Ibid.*, ch. 18, extrait cité par HNEFILL ADALSTEINSSON 1998, p. 72-73. La même scène se déroule en Suède vers 1080, lorsque le roi Ingi est détrôné pour avoir refusé de conduire le sacrifice réunissant tous les peuples au temple d'Uppsala. Il est alors remplacé par son beau-frère Sveinn, qui n'a pas ces préventions : « alors on amena un cheval au *thing*, on le dépeça, on répartit les morceaux pour les manger et l'arbre du sacrifice fut rougi de son sang. Tous les Suédois abandonnèrent alors la religion chrétienne et reprirent les sacrifices » (*Saga de Hervör et du roi Heidrekr*, XIII<sup>e</sup> siècle, trad. BOYER, ch. 16, p. 79). Sur les sacrifices d'Uppsala, voir également le célèbre passage d'Adam de Brême, écrit à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (IV, 27, éd. WAITZ, p. 175-176).
- 29 › HNEFILL ADALSTEINSSON 1998, p. 74. Sur ces événements, cf. aussi WAGNER 2005, p. 404-407.
- 30 › Ari Thorgilsson, *Íslendingabók*, ch. 7. La nouvelle législation fut mise par écrit en 1117 (*ibid.*, ch. 10). Sur ce texte, voir MILLER 1991.
- 31 › *Saga de Snorri le Godi*, ch. 18, éd. BOYER 1987, p. 225 (abattage automnal de chevaux ayant pâturé l'été en montagne) ; *Saga des gens du Val des Fumées (Reykisdælasaga)*, citée par WAGNER 2005, p. 462 (personnage ayant l'habitude de vendre des chevaux pour l'abattage).
- 32 › Sturla Thordarson, *Saga de la christianisation (Krisnisaga)*, ch. 12, 26, passage cité par WAGNER 2005, p. 473, dans une traduction de Claude Lecouteux.
- 33 › *Ibid.*
- 34 › DIERKENS et GAUTIER 2017.
- 35 › MÜLLER-WILLE 1970-1971, p. 180-185 ; WAGNER 1995, p. 339-344.
- 36 › GLADIGOW 1984, p. 31.
- 37 › V, 11, 3, trad. TROADEC, p. 216-218.
- 38 › Joinville, *Vie de saint Louis*, § 487, trad. MONFRIN, p. 240-241.
- 39 › *Ibid.*, § 497, trad. MONFRIN, p. 246-247.
- 40 › Guillaume de Rubrouck, *Voyage dans l'Empire mongol, 1253-1255*, ch. 8, trad. KAPPLER, p. 95.
- 41 › Jean de Plan Carpin, *Histoire des Mongols*, III, 12, trad. d'après l'éd. DAFFINÀ *et al.*, p. 241-242.
- 42 › BOULC'H 1996.
- 43 › *Cibi eorum sunt omnia que mandī possunt : comedunt enim canes, lupos, vulpes et equos, et in necessitate carnes humanas manducant* (*Ibid.*, IV, 7 ; éd. DAFFINÀ *et al.*, p. 248). Voir, en particulier, VANDENBERG 2010.
- 44 › DIGARD 2009, p. 8 ; DIGARD 2012, p. 691. Pour les peuples des steppes, voir en particulier FERRET 2009.
- 45 › Voir à ce propos les belles pages de François POPLIN (1988, p. 167-169 et 1992).



- 46 › Alberti, *Le Cheval vivant*, ch. 13, éd. et trad. BORIAUD, p. 86-87.
- 47 › Notons que certains contradicteurs de l'hippophagie au XIX<sup>e</sup> siècle considèrent effectivement cette pratique comme une régression de civilisation et un premier pas vers l'anthropophagie (PIERRE 2003, p. 19 ; HUBSCHER 2004).
- 48 › Ermold le Noir, *Poème sur Louis le Pieux*, v. 270-275, éd. FARAL, p. 24.
- 49 › Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, ch. 62, éd. HOLDER-EGGER, p. 619 : *Qui non longe post tempore mortuus, cum canibus cibus esset appositus, a nullis illorum est attactus. Et merito cadaver eius canes non poterant lacerare, super quem ymnidica cantica Christo decantata erant sepissime. Quod videntes cives, eum humano more sepelierunt, quem nec bestiae nec volucres tangere presumpserunt.* Dans le même sens, Folcuin, *Vita sancti Folcuini Morinorum episcopi*, ch. 11, éd. HOLDER-EGGER, p. 429. Sur ce passage, DIERKENS 2015.
- 50 › Ce *topos* se rencontre beaucoup plus tard, par exemple dans la chanson de geste *Garin le Loherain* (II, 17, trad. PARIS, p. 119), lors du siège de Saint-Quentin : « nous n'avons qu'un moyen de sortir d'ici, c'est de faire la paix avec le roi. Si vous ne voulez demander un accord que pour le rompre, je vous déclare que je mangerai la chair de mon dernier roncín, et que je verrai mourir les trois quarts d'entre nous avant qu'un mauvais mot sorte de ma bouche » (on notera toutefois qu'Isoré est près à manger un roncín mais pas son destrier !).
- 51 › BARTHÉLEMY 2007, p. 91.
- 52 › Ermold le Noir, *op. cit.*, v. 440-445 et 456-457, éd. FARAL, p. 36-39.
- 53 › *Aspremont* (Italie du Sud, années 1190), v. 1678, éd. SUART, p. 164 : « Muerent les bestes, li palefroi anblant » (dans le camp sarrazin). *Le Siège de Barbastre* (fin XII<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècles), éd. GUIDOT, v. 4699 : « *Et fu chascuns montés sor .I. maigre destrier* » ; v. 4928 : le cheval de Girart est allongé, incapable de faire quoi que ce soit (« *Li destrier se gisoit, qu'il ne se pot aidier* »), etc.
- 54 › Nous utilisons le manuscrit de Montpellier, édité par F. CASTETS.
- 55 › *La Geste des Danois*, V, 7, 7, trad. TROADEC, p. 203. Un épisode du même type concerne une expédition menée par Hadingus (I, 8, 7, p. 51).
- 56 › VANDENBERG 2010.
- 57 › Orderic Vital, *Historia Ecclesiastica*, livre IV, éd. CHIBNALL, vol. 2, p. 172.
- 58 › Bartolomeo di Neocastro, *Historia Sicula*, ch. 110, éd. PALADINO, p. 98 : [...] *propter quod ad vitae novissimum venientes cladem et famis jugum, equos comedere, putretudinem suggere ac foetorem cadaverorum, cum haec nobis ignota non sint, amplius sustinere non possumus.*
- 59 › RACKHAM 1995, p. 169-174. Lors de crises moins aiguës, la viande équine pourrait simplement venir compenser une dégradation des autres ressources carnées, comme cela a été envisagé pour le Midi de la France à l'Âge du Fer (COLUMEAU 2006-2007).
- 60 › *Chanson de la croisade albigeoise*, laisse 166, v. 41-49 (trad. L. Bourgeois).
- 61 › Guillaume de Poitiers, *Histoire de Guillaume le Conquérant*, éd. et trad. FOREVILLE, p. 61-63.
- 62 › Gervais de Tilbury, *Otia Imperialia*, c. 100, trad. DUCHESNE, p. 110-111.
- 63 › PIERRE 2003 ; HUBSCHER 2004 ; DIGARD 2012.
- 64 › Réticences quant à l'existence de tels sacrifices dans DIERKENS et GAUTIER 2017.
- 65 › Dans ce cas, le sacrifice du cheval ne constituerait donc pas le rite de transgression d'un tabou, comme l'ont proposé certains chercheurs (cf. WAGNER 2005, p. 458). Sur les tombes de chevaux, voir DIERKENS *et al.* 2008.
- 66 › Pour de nombreux auteurs (comme BAUTIER 1976, p. 216 ou LAURIOUX 1988 et 1989), il convient de distinguer le cheval sauvage, assimilé à du gibier et dont la consommation n'est guère problématique, et le cheval domestique.
- 67 › BUKO 2008, p. 32.
- 68 › WAGNER 2005, p. 459. Toutefois, lorsqu'Adam de Brême (*Descriptio*, ch. 23, éd. WAITZ 1917, p. 253) relève la consommation de viande, de sang et de lait fermenté dans cet espace géographique, il est probablement influencé par les descriptions des Scythes dans les sources antiques.

- 69 › Dans une bibliographie copieuse sur ce site exceptionnel, voir par exemple JANKUHN 1976.
- 70 › *Capitulare De villis*, § 18 (éd. BORETIUS, p. 85) : *Et habeant quando servierint ad canes [carnes ?] dandum, boves cloppos non languidos et vaccas sive caballos non scabiosos [ ... ]*.
- 71 › C'est la leçon *carnes*, explicitement préférée à *canes* (qui serait une « erreur de copiste »), que l'on trouve sous la plume d'Élisabeth MAGNOU-NORTIER 1998, p. 643-644 (n. 3) et 657. Dans le même sens, MONTANARI 1985, p. 629-630, n. 35 et 41.
- 72 › Pour le début du IX<sup>e</sup> siècle, le capitulaire *De villis* (§ 13-15, éd. BORETIUS, p. 84) et les *Brevium exempla* (§ 25, éd. BORETIUS, p. 254) attestent que les poulains des domaines royaux sont dressés à partir de l'âge de deux ans alors que les juments sont considérées comme adultes à l'âge de trois ans.
- 73 › YVINEC 1996, p. 34 ; *Id.* 2008, p. 316-317.
- 74 › Informations dues à Véronique Montembault.
- 75 › *Liber miraculorum sancti Fidis*, livre I, 3, éd. ROBERTINI, p. 91-92 ; trad. SERVIÈRES, p. 33.
- 76 › *Ibid.*, livre I, 4, éd. ROBERTINI, p. 92-93 ; trad. SERVIÈRES, p. 33-34.
- 77 › *Ibid.*, livre IV, 20, éd. ROBERTINI, p. 253-254 ; trad. SERVIÈRES, p. 90. Les deux premiers miracles ont été rédigés en 1013 par Bernard d'Angers ; le dernier a été écrit par son continuateur, peut-être l'abbé de Conques Odolric, vers 1040-1045 (BONNASSIE et DE GOURNAY 1995).
- 78 › *Roman de Renart*, XVI [1195-1200 ou 1235-1240], v. 1196-1201, éd. STRUBEL *et al.*, p. 592 : « Ou carreton n'ot que doloir,/ Son cheval vit mort estendu/ Et si vit son vin esbandu./ Grant duel en ot, son cotel trait,/ Tout belement et tout a trait,/ Si a son cheval escorché. »
- 79 › Wipo, *Gesta Chuonradi imperatoris*, ch. 30, éd. BRESSLAU, p. 49-50, trad. fr. A. LEDUC, p. 30.
- 80 › CONTAMINE 1972, p. 104, citant Paris, BnF, collection Clairambault, t. 29, n° 11 (1356).
- 81 › CAPLE 2007, p. 289. De même, en 1317-1324, John of Redmere, garde des chevaux royaux au sud de la Trent, achète les dépouilles des chevaux royaux qui sont morts de la même maladie (DAVIS 1989, p. 93).
- 82 › Walter de Henley, *Le Dite de Hosebondrie*, éd. LAMOND.
- 83 › En 1304, le prieur de Saint-Augustin porte plainte contre Richard de Houndeslowe, qui avait abattu et enterré des chevaux à proximité de cette maison religieuse ; le tanneur promet qu'il « n'écorchera jamais plus de chevaux dans la Cité, et n'enfouira plus les carcasses dans ses murs ou ne les jettera dans les fossés » (THOMAS 1924, p. 161). Deux mois plus tard, John le Wyttawyere (qui, d'après son nom, tanne les peaux à l'alun pour produire des cuirs blancs) est convoqué devant le maire pour « avoir écorché un cheval noir » (*ibid.*, p. 164).
- 84 › [ ... ] *et artificiose equino corio obvoluta* : Gerbert d'Aurillac, *Correspondance*, éd. RICHÉ et CALLU, t. 2, n° 148, p. 362-363. À l'occasion du présent colloque, Philippe Vénot nous a fait profiter de son expérience de sellier en indiquant que la souplesse du cuir d'équidés lui permettait effectivement d'épouser des surfaces courbes et complexes.
- 85 › *Inde cooperiantur corio crudo equi, sive asini, sive bovis* : Théophile, ch. 17, éd. L'ESCALOPIER, p. 31-32. Le moine poursuit : « après l'avoir mouillé et en avoir raclé les poils, on en exprimera un peu l'eau : dans cet état d'humidité, on l'appliquera avec la colle de fromage ». Ces peaux, transformées en rognures et associées à de la poudre de bois de cerf, peuvent également entrer dans la composition de colles (ch. 17, p. 32-33).
- 86 › Par exemple MCGREGOR 1985, p. 31.
- 87 › Voir aussi *supra*, n. 49 (sur le sort initialement réservé au cheval de l'arrière-grand-oncle de Folcuin).
- 88 › Compte de Philippe de Courguilleroy, cité par CUMMINS 1988, p. 257. Ils sont achetés à Nemours et transportés à Fontainebleau. Les chiens étaient usuellement nourris de céréales et dressés à ne considérer la viande que comme la récompense d'une chasse fructueuse (*ibid.*, p. 26-27). Sur cette tendance au Moyen Âge, voir VANDENBERG 2010.
- 89 › CAPLE 2007, p. 289.
- 90 › 2010, p. 1.
- 91 › AUBAILE-SALLENAVE 2004, p. 129.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

## Sources imprimées

Adalhard, *Statuta*, éd. J. Semmler, *Statuta seu brevia Adalhardi abbatis Corbeiensis, Corpus consuetudinum monasticarum*, t. 1, Siegburg, 1963, p. 355-408.

Adam de Brème, *Gesta hammaburgensis ecclesiae pontificum*, éd. G. Waitz, *MGH, SRG in usum scholarum*, t. 11. Hanovre, 3<sup>e</sup> éd., 1917 ; trad. fr. J.-B. Brunet-Jailly, *Histoire des archevêques de Hambourg...* Paris, Gallimard, 1998.

Alcuin, *Epistolae*, éd. E. Dümmler, *Epistolae Alcuini, MGH, Epistolae*, 4 (= *Epistolae Karolini Aevi*, 2), Berlin, 1895.

Ari Thorgilsson, *Íslendingabók*, éd. J. Benediktsson, *Íslensk fornrit*, vol. 1, 1968.

*Aspremont, chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle*, éd. et trad. Fr. Suard, Paris, Champion, 2008.

Bartolomeo di Neocastro, *Historia Sicula (a. 1250-1293)*, éd. G. Paladino, Bologne, Zanichelli, 1921 (*Rerum Italicarum Scriptores*, XIII, 3).

Boniface, *Epistolae*, éd. M. Tangl, *Die Briefe des heiligen Bonifatius und Lullus*, Berlin, 1916 (*MGH, Epistolae selectae*, 1).

*Brevium exempla*, éd. A. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, t. 1 (*MGH, Legum, sectio II*, 1), Hanovre, 1883, p. 250-256.

*Capitulare De villis*, éd. A. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, t. 1 (*MGH, Legum, sectio II*, 1). Hanovre, 1883, p. 83-90. Fac-similé C. Brühl, *Dokumente zur deutschen Geschichte in Faksimiles*, Reihe I : *Mittelalter*, t. 1 : *Cod. Guelf. 254 Helmst.*, Stuttgart, 1971, p. 49-55 ; trad. fr. É. Magnou-Nortier, « *Capitulaire de villis et curtis imperialibus* (v. 810-813). Texte, traduction et commentaire », *Revue historique*, 1998/3 (n° 607), p. 643-689.

Ermold le Noir (*Ermoldus nigellus*), *In honorem Hludovici christianissimi Caesaris Augusti*, éd. et trad. E. Faral, *Ermold le Noir, Poème sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin*, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge*, 14), p. 2-201.

Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. O. Holder-Egger, *MGH, SS*, t. 13, Hanovre, 1881, p. 607-635.

Folcuin, *Vita sancti Folcuini Morinorum episcopi*, éd. O. Holder-Egger, *MGH, SS*, t. 15, 1, Hanovre, 1887, p. 424-430.

Garin le Loherain, *chanson de geste composée au XII<sup>e</sup> siècle par Jean de Flagy, mise en nouveau langage* par A. P. Paris, Paris, Librairie Claye, 1862.

Gerbert d'Aurillac, *Correspondance*, éd. et trad. P. Riché et J.-P. Callu, 2 vol. Paris, Les Belles Lettres, 1993 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 36 et 37).

Gervais de Tilbury, *Otia Imperialia*, éd. et trad. anglaise S. E. Banks, J. W. Binns, *Otia imperialia. Recreation for an Emperor*, Oxford, 1992 (Oxford Medieval Texts) ; éd. et trad. all. H. E. Stiene, *Kaiserliche Mussestunden. Otia Imperialia*, Stuttgart, Hiersemann, 2009 (Bibliothek der mittel-lateinischen Literatur, 6-7) ; trad. partielle A. Duchesne, *Le Livre des merveilles. Divertissement pour un empereur (troisième partie)*, Paris, Les Belles Lettres, 2004 (La roue à livres, 15).

Giraud de Barri, *Topographia Hibernica*, éd. J.F. Dimock, *Giraldis Cambrensis Opera*, t. V. Londres, Longman, 1867 ; trad. fr. J.-M. Boivin, *L'Irlande au Moyen Âge. Giraud de Barri et la Topographia Hibernica (1188)*, Paris, Champion, 1993.

Guillaume de Poitiers, *Histoire de Guillaume le Conquérant*, éd. et trad. R. Foreville, Paris, Les Belles Lettres, 1952 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 23).

Guillaume de Rubrouck, *Voyage dans l'Empire mongol, 1253-1255*, trad. C.-C. et R. Kappler, Paris, Imprimerie nationale, 1997.

Hildegarde de Bingen, *Physica, sive Subtilitatum diversarum naturarum creaturarum libri novem, sive Liber simplicis medicinae*, éd. et trad. Pierre Monat, Grenoble, Millon, 1988.

Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, éd. et trad. J. Monfrin, Paris, Dunod, 1995 (Classiques Garnier).

Jean de Plan Carpin, *Histoire des Mongols : Giovanni di Pian di Carpine, Storia dei Mongoli*, éd. et trad. italienne P. Daffinà et al., Spolète, Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo, 1989.

Leon Battista Alberti, *Le cheval vivant*, éd. et trad. J.-Y. Boriaud, Paris, Les Belles Lettres, 1999.

*Liber miraculorum sanctae Fidis*, éd. L. Robertini, Spolète, 1994 ; (médiocre) trad. fr. de L. Servières rééditée dans *Livre des miracles de sainte Foy, 1094-1994, traduction des textes*, Sélestat, Les Amis de la Bibliothèque humaniste, 1995, p. 27-95.

Nicolas I<sup>er</sup>, Lettre relative à la conversion des Bulgares, éd. E. Perels, *Nicolai I. papae epistolae*, MGH, *Epistolae*, 6 (= *Epistolae Karolini Aevi*, 4), Berlin, 1925, lettre 99, p. 568-600.

Orderic Vital, *Historia Ecclesiastica, The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, vol. II, books III and IV, éd. et trad. anglaise M. Chibnall, Oxford, Clarendon Press, 1969.

Renaut de Montauban ou les Quatre fils Aymon, éd. F. Castets, *La chanson des quatre fils Aymon*. Montpellier, 1909 (Publications de la société pour l'étude des langues romanes, 23).

*Roman de Renart (Le)*, éd. et trad. A. Strubel et al., Paris, Gallimard, 1998 (Bibliothèque de la Pléiade).

Saga d'Ólaf: *Óláfs saga Tryggvasonar en Meŕta*, 2 vol., éd. Ó. Halldórsson, Copenhagen, 1958-1961.

*Saga de Hervör et du roi Heidrekr*, XIII<sup>e</sup> siècle, trad. R. Boyer, Paris, Berg International, 1988.

*Sagas islandaises*, trad. R. Boyer, Paris, Gallimard (La Pléiade), 1987.

Saxo Grammaticus, *La Geste des Danois*, trad. J.-P. Troadec, Paris, Gallimard, 1995.

*Siège de Barbastre (le)*, éd. B. Guidot. Paris, Champion, 2000 ; trad. du même auteur, Paris, Champion, 2002.

Théophile, *Schedula diversum artium*, éd. et trad. Ch. de l'Escalopier, *Théophile, prêtre et moine, essai sur divers arts*, Paris, Didot, 1843 (rééd. Nogent-le-Roi, 1977) ; éd. et trad. angl. Ch. R. Dodwell, *Theophilus presbyter. The Various Arts. De diversis artibus*, Oxford, Oxford University Press (Oxford Medieval Texts), 1961 ; éd. et trad. all. E. Brepohl, *Theophilus Presbyter und das mittelalterliche Kunsthandwerk. Gesamtausgabe der Schrift De diversis artibus*, Cologne, Böhlau, 1999.

Thomas A. H. éd., *Calendar of Early Mayor's Court Rolls a. d. 1298-1307*, Cambridge, 1924.

Walter de Henley, *Le Dite de Hosebondrie*, trad. E. Lamond, *Walter of Henley's Husbandry: together with an anonymous Husbandry, Seneschaucie, and Robert Grosseteste's Rules*, Londres, Longman, 1890.

Wipo, *Gesta Chuonradi imperatoris*, éd. H. Bresslau, *Die Werke Wipos*, 3<sup>e</sup> éd., Hanovre et Leipzig, 1915 (MGH, SRG in usum scholarum), p. 1-62 ; trad. fr. A. Leduc dans C. Giraud et B.-M. Tock (dir.), *Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Recueil de textes traduits*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 205-250.

## BIBLIOGRAPHIE

ANDRÉ J.

2009, *L'alimentation et la cuisine à Rome*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Les Belles Lettres.

ARBOGAST R.-M., CLAVEL B., LEPETZ S., MÉNIEL P. et YVINEC J.-H.

2002, *Archéologie du cheval, des origines à la période moderne en France*, Paris, Errance.

AUBAILE-SALLENAVE F.

2004, « Meat among Mediterranean Muslims: Beliefs and Praxis », *Estudios del hombre*, 19: *Man and Meat*, p. 127-153.

BARTHÉLEMY D.

2007, *La chevalerie : de la Germanie antique à la France du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard.

BAUTIER A.-M.

1976, « Contribution à l'histoire du cheval au Moyen Âge », *Bulletin Philologique et Historique*, p. 209-250.

BONNASSIE P.

1989 (2001), « Consommation d'aliments immondes et cannibalisme de survie dans l'Occident du haut Moyen Âge », *Annales ESC*, t. 44, p. 1035-1056 (cité d'après la rééd. dans *ID.*, *Les sociétés de l'an mil : un monde entre deux âges*, Bruxelles, De Boeck, 2001, p. 143-168).

BONNASSIE P. et GOURNAY F. DE

1995, « Sur la datation du *Livre des miracles de sainte Foy de Conques* », *Annales du Midi*, t. 107, p. 457-473.

BOULC'H ST.

1996, « Le statut de l'animal carnivore et la notion de pureté dans les prescriptions alimentaires chrétiennes du Haut Moyen Âge », dans BODSON L. (éd.), *Le statut éthique de l'animal : conceptions anciennes et nouvelles*, *Journée d'étude*, Université de Liège, 18 mars 1995, Liège, Université (Colloques d'histoire des connaissances zoologiques, 7), p. 41-59.

BUKO A.

2008, *The Archaeology of Early Medieval Poland. Discoveries, Hypotheses, Interpretations*, Leyde, Brill.

BYRNE F. J.

1973, *Irish Kings and High-Kings*, Londres, Batsford.

CAPLE C. (dir.)

2007, *Excavations at Dryslwyn Castle, 1980-1995*, Londres (The Society for Medieval Archaeology, Monograph 26).

COLUMEAU P.

2006-2007, « Un traceur archéozoologique des périodes de crise : la consommation de viande de cheval en Gaule méditerranéenne protohistorique », *Documents d'Archéologie Méridionale*, t. 29-30, p. 183-196.

CONTAMINE P.

1972, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Étude sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris-La Haye, Mouton.

CUMMINS J.

1988, *The Hound and the Hawk. The Art of Medieval Hunting*, Londres (rééd. : 2001).

DIERKENS A.

2015, « Le cheval de l'évêque Folcuin de Thérouanne († 855) », dans JOYE S., JÉGOU L., LIENHARD T., SCHNEIDER J. (dir.), *Faire lien. Aristocratie, réseaux et échanges compétitifs. Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 132), p. 279-288.

2016, « *Equus non prohibetur ad manducandum, tamen non est consuetudo*. Goûts, dégoûts et interdits alimentaires pendant le Haut Moyen Âge », dans *L'alimentazione nell'Alto Medioevo. Pratiche, simboli, ideologie*, *Settimane di Studio del Centro di studi del Centro italiano di Studi sull'Alto Medioevo*, 63 (2015), Spolète, p. 413-445.



DIERKENS A. et GAUTIER A.

2017, « *Inmundum atque exsecrabile* : retour sur la question de l'hippophagie dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest au haut Moyen Âge » dans HORARD-HERBIN M.-P. et LAURIOUX B. (dir.), *Pour une histoire de la viande*, Tours/Rennes, PUFR/PUR (coll. Tables des hommes), p. 189-211.

DIERKENS A., LE BEC C. et PÉRIN P.

2008, « Sacrifice animal et offrandes alimentaires en Gaule mérovingienne », dans LEPETZ S. et VAN ANDRINGA W. (dir.), *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac, Monique Mergoïl (Archéologie des plantes et des animaux, 2), p. 279-299.

DIGARD J.-P.

2009, « Qu'ont à voir les sciences sociales avec le cheval ? », *Le Mouvement Social*, n° 229, p. 3-11.

2012, « Hippophagie », dans POULAIN J.-P. (dir.), *Dictionnaire des cultures alimentaires*, Paris, PUF (Quadrige Dicos-Poche), p. 689-695.

DILLON M.

1973, « The consecration of Irish Kings », *Celtica*, t. 10, p. 1-8.

FERRET C.

2009, *Une civilisation du cheval. Ses usages de la steppe à la taïga*, Paris, Belin.

FLANDRIN J.-L.

2008, « Alimentation et religion pendant le haut Moyen Âge », dans DIERKENS A. et PLOUVIER L. (dir.), *Festins mérovingiens*, Bruxelles, Le Livre Timperman, p. 41-52.

GLADIGOW B.

1984, « Die Teilung des Opfers », *Fruhmittelalterliche Studien*, t. 18, p. 19-43.

GUILLÉ-ESCURET G.

2010, *Sociologie comparée du cannibalisme*, t. 1 : *Proies et captifs en Afrique*, Paris, PUF.

HNEFILL ADALSTEINSSON J.

1998, « A Piece of Horse Liver and the Ratification of Law », dans HNEFILL ADALSTEINSSON J., GUNNELL T. et TURVILLE-PETRE J. (dir.), *A Piece of Horse Liver. Myth, Ritual and Folklore in Old Icelandic Sources*, Reykjavik, p. 57-80.

HUBSCHER R.

2004, « Nourrir le peuple : l'hippophagie à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle », dans GUINTARD C., MAZZOLI-GUINTARD C. (dir.), *Élevage d'hier, élevage d'aujourd'hui. Mélanges d'ethnozootechnie offerts à Bernard Denis*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 139-150.

JANKUHN H.

1976, *Archäologie und Geschichte*, t. 1 : *Beiträge zur Siedlungsarchäologischen Forschung*, Berlin-New York, de Gruyter.

KOLIAS T. G.,

2012, « The Horse in the Byzantine World », dans LAZARIS S. (dir.), *Le cheval dans les sociétés antiques et médiévales. Actes des journées d'études internationales organisées par l'UMR 7044 (études des civilisations de l'Antiquité)*, Strasbourg, 6-7 novembre 2009, Turnhout, Brepols, (Bibliothèque de l'Antiquité Tardive, 22), p. 87-97.

LAURIOUX B.

1988, « Le lièvre lubrique et la bête sanglante. Réflexions sur quelques interdits alimentaires du haut Moyen Âge », dans *L'animal dans l'alimentation humaine : les critères de choix*, Liège (Anthropozoologica, n° spécial, 2), p. 127-132.

1989, « Manger l'impur. Animaux et interdits alimentaires durant le haut Moyen Âge », dans COURET A. et OGIÉ F. (dir.), *Homme, animal, société*, t. 3 : *Histoire et animal*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques, p. 73-87.

à paraître. « Interdits, interdictions et prescriptions alimentaires dans le Moyen Âge occidental : état de la question », dans CASEAU B. et MONCHOT H. (dir.), *Religions et interdits alimentaires. Archéozoologie et sources littéraires*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.

LE ROUX F. et GUYONVARCH C.-J.

1986, *Les druides*, 4<sup>e</sup> éd. Rennes, Ouest-France.

MCGREGOR A.

1985, *Bone, Antler, Ivory and Horn. The Technology of Skeletal Materials since the Roman Period*, Londres.

MEENS R.

1995, « Pollution in the Early Middle Ages: the Case of the Food Regulations in Penitentials », *Early Medieval Europe*, t. 4, p. 3-19.

1997, « Onreine dieren in de vroege Middeleeuwen », *Madoc. Tijdschrift over de Middeleeuwen*, t. 11, p. 142-149.

MILLER W. I.

1991, « Of Outlaws, Christians, Horsemeat, and Writing: Uniform Laws and Saga Iceland », *Michigan Law Review*, t. 89, n° 8, p. 2081-2095.

MONTANARI M.

1985, « Gli animali e l'alimentazione umana », dans *L'uomo di fronte al mondo animale nell'Alto Medioevo, Settimane di Studio del Centro di studi del Centro italiano di Studi sull'Alto Medioevo*, 31 (1983), Spolète, t. 1, p. 619-663.

MÜLLER-WILLE M.

1970-1971, « Pferdegrab und Pferdeopfer im frühen Mittelalter », *Berichten van de Rijkdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, t. 20-21, p. 119-248.

OXENSTIERNA E.

1962, *Les Vikings, histoire et civilisation*, Paris, Payot.

PIERRE E.

2003, « L'hippophagie au secours des classes laborieuses », *Communications*, n° 74, p. 177-200.

PONTFARCY Y. DE

1987, « Two Late Inaugurations of Irish Kings », *Études celtiques*, t. 24, p. 203-208.

POPLIN F.

1988, « Essai sur l'anthropocentrisme des tabous alimentaires dans l'héritage de l'Ancien Testament », dans *L'animal dans l'alimentation humaine : les critères de choix*, Liège (Anthropozoologica, n° spécial, 2), p. 163-170.

1992, « Le cheval, viande honteuse », *Ethnozootechnie*, t. 48 : *L'homme et la viande*, p. 23-34.

RACKHAM O.

1995, « Skeletal Evidence of Medieval Horses from London Sites », dans CLARK J. (dir.), *The Medieval Horse and its Equipment, c. 1150-c. 1450*, Londres, p. 169-174.

SEMMLER J.

1958, « *Volatilia*. Zu den benediktinischen *Consuetudines* des 9. Jahrhunderts », *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens*, t. 69, p. 163-176.

SIGAUT F.

1992, « La viande de cheval a-t-elle été interdite par l'Église ? », *Ethnozootechnie*, t. 50, p. 85-92.

SOLER J.

1973, « Sémiotique de la nourriture dans la Bible », *Annales ESC*, t. 27, p. 943-955.

VANDENBERG V.

2010, « *Fames facta est ut homo hominem concederet* : l'Occident médiéval face au cannibalisme de survie (v<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles) », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 86, p. 217-272.

VOISENET J.

1999, « Le tabou du sang dans les pénitentiels du haut Moyen Âge », dans *Le sang au Moyen Âge. Actes du quatrième colloque international de Montpellier*, Montpellier, Publications de l'Université Paul-Valéry (Les Cahiers du CRISIMA, 4), p. 111-125.

WAGNER M.-A.

2005, *Le cheval dans les croyances germaniques : paganisme, christianisme et traditions*, Paris, Champion (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 73).

YVINEC J.-H.

1996, « Éléments de synthèse sur l'alimentation carnée durant le haut Moyen Âge en Douaisis », dans COLARDELLE M. (dir.), *L'Homme et la Nature au Moyen Âge. Paléoenvironnement des sociétés occidentales. Actes du v<sup>e</sup> Congrès international d'Archéologie Médiévale tenu à Grenoble, les 6-9 octobre 1993*, Paris, Errance, p. 30-35.

2008, « Étude archéozoologique du site du Mesnil-Aubry, La Croix verte/la Chapelle », *Revue Archéologique d'Île-de-France*, t. 1, p. 309-320.

